



FICHE BONNES PRATIQUES SUR LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES E.R.P.



Nous vous prions de trouver ci-dessous de l'information utile concernant des pratiques ou des phénomènes contribuant à la dégradation de la Qualité de l'Air Intérieur dans les Etablissements.



Personnel concerné :

Chefs d'établissements, professeurs des écoles, ATSEM, ASEM, agents d'entretien....

CONTEXTE :

Pour les acteurs dans les pièces de vie, il est important de ne rien laisser trainer pour la santé et la sécurité des enfants.

LES BONNES PRATIQUES

Nous appellerons « récipients anonymes » toute bouteille ou autres contenant laissé sans bouchon et/ou sans étiquetage dans les pièces.

🍃 Dans les salles de classe :

Il est important de ne pas stocker un récipient anonyme.

Tout récipient doit être fermé avec un bouchon et étiqueté afin de pouvoir identifier le produit. Il doit obligatoirement être rangé hors de portée des enfants dans une armoire fermée à clef. Il est fortement déconseillé de laisser tout récipient contenant des produits ménagés, des produits inflammables ou présentant des pictogrammes de danger dans la pièce.

🍃 Dans les autres pièces :

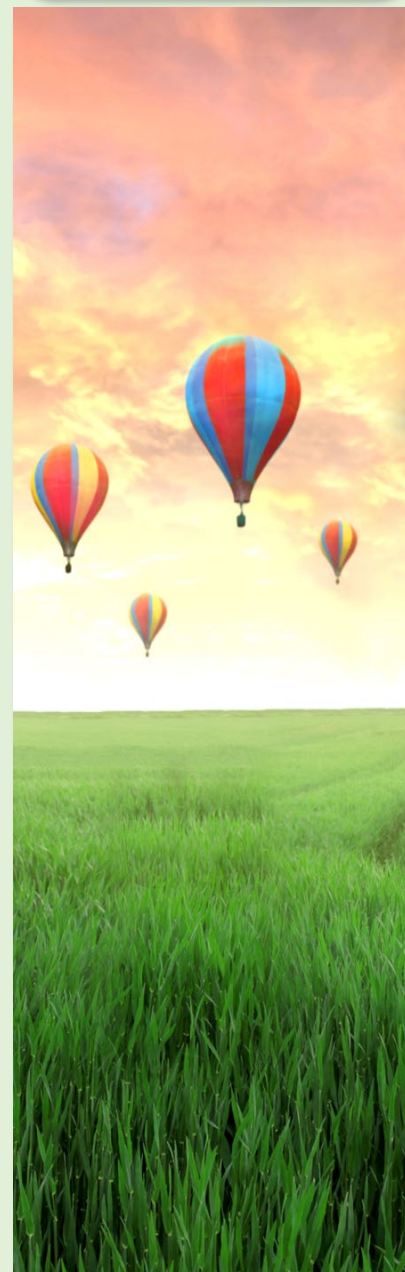
La même règle s'applique pour toutes les pièces de l'établissement.

PLUS D'INFOS

Pour obtenir plus d'informations :

1. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/qualite-lair-interieur>
2. <https://www.ineris.fr/fr>

CONTROLE DES RECIPIENTS ANONYMES



UNE
DOCUMENTATION
DU CABINET
TRANSITIA